



Pv pour stationnement très gênant

Par **Mikelangevert**, le **02/03/2020** à **19:36**

Bonjour,

J'ai reçu récemment un PV de 135€ pour stationnement très gênant sur un trottoir. En fait il s'agit du véhicule de mon fils étudiant, qui se souvient s'être garé sur un emplacement non autorisé, le jour de l'infraction, mais le lieu indiqué sur le PV, ne correspond pas à l'adresse du stationnement. Il y a un écart de plusieurs rue entre le lieu indiqué sur le PV et l'endroit où il était mal stationné ce jour là.

Est-il possible de contester ce PV en faisant valoir que mon fils n'est jamais allé dans la rue ou il lui est reproché d'avoir commis l'infraction .

Merci d'avance pour vos réponses.